

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 15/06/2017

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GRENARD Eliane, Maire déléguée, BOUILLIER Isabelle (20h50), PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints, CUPILLARD Elisabeth, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, GRENARD Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHAUD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, ZEHNDER Damien.
Absents excusés: Absent :	ARBEZ-CARME Elisabeth qui donne procuration à PILLARD Claudie, VERNEREY Samuel qui donne procuration à PERRIN Raphaël, PETETIN Aurore, PATARCHI Guillaume.
Secrétaire de séance :	GRENARD Eliane

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 11/05/2017 qui est approuvé à l'unanimité.

I. PLAN LOCAL D'URBANISME LES MOLUNES : REMARQUES DE MME LA SOUS-PREFETE

M. le Maire rappelle le courrier de Mme la Sous-Préfète en date du 24/04/2017 faisant état de plusieurs remarques, au titre du contrôle de légalité, sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune des Molunes approuvé le 16/03/2017.

Le cabinet SOLIHA en charge de ce dossier, a apporté les modifications requises, notamment :

- 1) Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :
Ajout des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace.
- 2) Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :
Mise à jour des nouvelles références à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme
- 3) Règlement écrit :
Ajout d'une bande inconstructible d'au moins 5 m par rapport aux bords de la Valserine dans l'article 6 de la zone UA.
- 4) Rapport de présentation :
Mise à jour des nouvelles références à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver ces nouvelles dispositions faisant l'objet d'une délibération modifiée.

II. LOTISSEMENT "LE GITALET" : MANDAT DE VENTE

M. le Maire informe l'assemblée qu'il reste 12 parcelles à vendre du lotissement "Le Gitalet". Un débat s'ensuit quant aux différents moyens de commercialisation de ces parcelles.

Entre autres, sur proposition de Maître BUSCOZ, il est possible d'en confier la vente aux notaires selon deux types de mandat :

1- Mandat immo-interactif :

Cette offre de commercialisation proposée par les notaires de France s'appuie sur un système d'appel d'offres en confrontant l'offre et la demande, la publication de la mise en vente étant faite sur plusieurs sites internet: immobilier.notaires.fr, office-notarial.notaires.fr, leboncoin.fr, seloger.fr, explorimmo.com, logic-immo.com.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité par 15 voix pour, de confier un mandat immo-interactif pour les 6 parcelles suivantes :

	Contenance	Valeur minimale à atteindre	Honoraires à la charge de l'acquéreur	1ère offre possible
Lot n° 5	794 m ²	51 610,00 €	3 096,60 €	48 000,00 €
Lot n° 6	648 m ²	42 120,00 €	3 000,00 €	39 000,00 €
Lot n° 7	822 m ²	53 430,00 €	3 205,80 €	50 000,00 €
Lot n° 20	602 m ²	38 130,00 €	3 000,00 €	38 000,00 €
Lot n° 21	574 m ²	37 310,00 €	3 000,00 €	34 000,00 €
Lot n° 22	588 m ²	38 220,00 €	3 000,00 €	35 000,00 €

et accepte les conditions de frais d'organisation de vente et la prise en charge des frais de publicité à hauteur de 1 200,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la signature des mandats et tous documents inhérents à cette affaire à Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère Adjointe.

Les visites des biens seront programmées au cours de 4 samedis, avant la mise en vente inter-active.

2 - Mandat simple avec ou sans exclusivité:

La question de vendre sous d'autres formes de mandant a été également discuté. La proposition de mandat exclusif ne souhaite pas être retenue.

Pour les six autres parcelles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité de confier un mandat non exclusif aux agences immobilières ou offices notariaux, comme suit :

	Contenance	Valeur mandat
Lot n° 2	632 m ²	45 000,00 €
Lot n° 3	593 m ²	42 000,00 €
Lot n° 8	972 m ²	65 000,00 €
Lot n° 9	1 053 m ²	72 000,00 €
Lot n° 10	807 m ²	55 000,00 €
Lot n° 13	649 m ²	48 000,00 €

Les frais d'agence restant à la charge des acquéreurs.

Enfin, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer une commission en charge des affaires de commercialisation du lotissement "le Gitalet", composée de :

- Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère Adjointe,
- Mme Eliane GRECARD, Maire déléguée des Molunes,
- Mme Claudie PILLARD, 3ème Adjointe,
- Mme Sylvie DALLOZ, Conseillère Municipale.

Il mandate Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère Adjointe, pour signer les documents administratifs afférant à ces dossiers.

III. PONT CROCHAT SUR VALSERINE - CHEMIN DES ALANIERS

Afin d'assurer l'accès aux maisons riveraines du pont Crochat ainsi qu'au secteur forestier de la Pralouse, il est rappelé la nécessité d'aménager le Chemin des Alaniers et de reconstruire totalement le Pont Crochat.

Ces ouvrages sont la propriété des communes de Mijoux et de Septmoncel les Molunes.

Le 20/02/2017, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour que l'ADEFOR 39 poursuive son projet de desserte forestière de la Pralouse avec constitution d'une Association Syndicale Autorisée (ASA). En outre, il avait sollicité une participation financière des propriétaires forestiers avant de donner son accord de principe pour un financement des travaux à hauteur de 50% .

Suite à l'accord intervenu entre temps pour une participation financière, des propriétaires d'une part, et d'autre part de la commune de Mijoux à hauteur de 50 % du coût des travaux du Pont Crochat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la constitution de cette ASA en tant que propriétaire et responsable de l'aménagement du territoire.

Il valide la participation de la commune à l'ASA de la Pralouse à hauteur de 22 268 € TTC (sur les exercices 2018 et 2019) et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Quant à la réfection du Chemin des Alaniers, nécessaire pour permettre le passage des camions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le projet de travaux pour un montant prévisionnel total de 33 669 € TTC, valide le principe d'un financement partagé avec la commune de Mijoux, porteur du projet, soit un investissement prévisionnel de 16 834.50 € TTC par commune. Il donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention qui sera passée avec la commune de Mijoux.

IV. GITE LA VIE NEUVE DES MOLUNES

Madame la Sous-Préfète accepte le principe de reconduire l'arrêté autorisant l'exploitation du Gite de la Vie Neuve des Molunes jusqu'au 12 mars 2018, date à laquelle devraient commencer les travaux de ce bâtiment.

Sur proposition de M. le Maire, des groupes de travail seront constitués afin que soit retracé l'historique du projet et que l'ensemble des conseillers puisse s'approprier les enjeux concrets de ce projet touristique.

V. PARC NATUREL DU HAUT-JURA : OPERATION "AUDITS ENERGETIQUES GROUPEES"

M. le Maire fait part d'un courrier avec proposition de convention du Parc Naturel Régional du Haut-Jura suite à l'inscription de la commune des Molunes dans le cadre de l'opération "audits énergétiques regroupés" visant à accompagner les collectivités dans leur démarche de rénovation des bâtiments publics.

L'opération est subventionnée à 64.2 % du montant TTC ; il reste à charge 1 156 € TTC à la commune qui a demandé l'audit au PNR.

La commune des Molunes avait sollicité cet audit en vue de réaliser des travaux d'isolation sur le bâtiment de la mairie La mission d'audit a déjà été accomplie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 6 abstentions et 1 voix contre, donne pouvoir à M. le Maire pour signer ladite convention.

VI. RESILIATION BAIL COMMERCIAL LA POSTE

Un bail commercial en date d'effet au 26 octobre 2007 a été conclu entre la Poste et la commune de Septmoncel portant sur des locaux 821, route de Genève. Il arrive à échéance le 31/12/2017 et a été dénoncé 6 mois avant selon les termes du contrat.

La poste souhaiterait pouvoir, le cas échéant, mettre un terme plutôt suite à la transformation du bureau de Poste de Septmoncel en Agence Postale Communale qui a eu lieu le 04/04/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de la dénonciation du bail commercial au 31 décembre 2017 et donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

VII. COURRIERS DIVERS

A) M. LE PREFET

Par courrier en date du 06/06/2017, M. le Préfet informe de l'inscription au titre des monuments historiques du mobilier de l'église St-Etienne.

M. Jean-Louis MICHARD se charge d'étudier cette question pour apporter des précisions sur les éléments concernés .

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) S I G F - ACQUISITION PROPRIETE BOISEE JACQUEMIN

Les Conseils Municipaux des communes de Septmoncel et des Molunes avaient délibéré séparément pour l'acquisition par le SIGF de la Forêt du Massacre de la parcelle forestière de 9.033 ha sur la commune de Prémanon pour un coût de 50 000 €.

Or, suite à la création de la commune nouvelle le 01/01/2017, et en raison de la réalisation des opérations financières en 2017, il convient de reprendre une délibération consolidée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- valide l'acquisition pré-citée avec les communes membres du SIGF de la forêt du Massacre, comme suit :

Communes	Quotes-parts	Montant
Commune de Lajoux	134.5	6 725.00 €
Commune de Lamoura	154.5	7 725.00 €
Commune de Longchaumois	280.5	14 025.00 €
Commune de Prémanon	128.5	6 425.00 €
Commune de Septmoncel les Molunes	302.0	15 100.00 €
Total	1 000	50 000.00 €

- donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte d'achat au frais du SIGF de la Forêt du Massacre et confie au SIGF la gestion de cette propriété indivise.

B) LES MOLUNES : PIQUE-NIQUE CANADIEN - FETE DE LA MUSIQUE

Chaque année depuis 3 ans, un pique-nique "canadien" avec animation musicale est organisé au mois de juillet pour les habitants des Molunes, l'apéritif et le plat principal étant offerts par la municipalité.

Il est décidé de reconduire cette animation cette année, le jeudi 13 juillet, et la proposer également aux habitants de Septmoncel.

Par ailleurs, la Fête de la Musique animée par la Fanfare du Haut Jura se déroulera samedi 24 juin 2017 à partir de 18 h 30 à la Vie Neuve des Molunes.

C) SECURITE VILLAGE

M. le Maire apporte quelques informations complémentaires chiffrées pour des systèmes de sécurisation :

- Panneaux : coût variant de 3 500 € à 6 000 € - en attente d'analyses plus complètes
- Feux : 7 500 €
- Rétrécissement - coût pour 2 zones : 9 000 €
- Le choix sera défini à réception de l'ensemble des données.

D) PONEY CLUB DE LA CERNAISE

Pour les besoins du Poney Club de la Cernaïse, M. le Maire fait part d'une cession de terrain de la commune et a mandaté le cabinet Pruniaux pour effectuer la subdivision parcellaire.

E) SPECTACLE LA FRATERNELLE

La Fraternelle propose aux communes n'ayant pas de programmation culturelle, un spectacle constitué :

- d'un film de 25 minutes "Des Racines" traitant de l'immigration italienne, réalisé par Jeanne Traon-Loiseleux,
- suivi d'un documentaire de 24 minutes monté à partir d'archives sur le travail dans le Haut-Jura et accompagné par le Choeur ouvrier de la Fraternelle (17 personnes) chantant en direct.

Coût : 500 € avec possibilité de billetterie par la commune
300 € avec chapeau en fin de séance,

Dernières représentations possibles : Samedi 18 novembre à 20 h

Dimanche 19 novembre à 17 h

La majorité du Conseil Municipal est favorable à accueillir ce spectacle, selon la formule à 300 € avec chapeau et retient la date du 19/11/2017 à 17 h.

S'agissant de la semaine des solidarités, il est proposé d'organiser le repas des aînés ce même jour.

F) SENTIER DES CHAMOIS

L'inauguration du Sentier des Chamois aura lieu samedi 24 juin 2017.

Programme :

9h : café, brioche

9h30 : inauguration

10h : départ de la randonnée

13h : barbecue sur le parcours au Gitalet permettant de se préserver en cas de risque de pluie.

Concernant la randonnée, 3 possibilités sont proposées :

- Un parcours de 6 km et +500m de dénivelé : Replan, belvédère des Grès, Saut du Chien, Chapeau de Gendarme, Montépile, Septmoncel, Replan
- Un parcours de 10 km et 1200m de dénivelé : Replan, belvédère des Grès, Saut du Chien, Flumen, Montée de Roche blanche puis récupération en voiture pour se rendre au Replan.
- Le parcours total en course à pied ou marche rapide 16 km et 1300m de dénivelé : Replan, belvédère des Grès, Saut du Chien, Flumen, Montée de Rocheblanche, Cernaïse, Pré Cocquet, Laisia, Recula, L'Etain, Septmoncel, Replan

G) PROBLEMES MOLOKS ZONE DU PRE FILLET

Il est rappelé l'interdiction de déposer des déchets en vrac dans les conteneurs semi-enterrés.

Afin d'atténuer les odeurs, les services du SICTOM ont procédé au lavage des conteneurs mercredi 14 juin 2017.

H) SIVOS BELLECOMBE LES MOLUNES LES MOUSSIÈRES

Mme Isabelle BOUILLIER, déléguée du SIVOS, rappelle que la répartition des frais de fonctionnement entre les 3 communes se calcule au pro-rata du nombre d'élèves.

Or, M. le Maire des Moussières fait part du déséquilibre de ce calcul, les Moussières ayant beaucoup plus d'enfants scolarisés actuellement que les communes des Molunes et Bellecombe.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information et attend les propositions du SIVOS.

I) FÊTE DU BLEU A SEPTMONCEL LE 30/07/2017

La Fête du Bleu organisée par le Syndicat du Bleu conjointement avec l'Association "Les Amis du Bleu" aura lieu le dimanche 30 juillet 2017 à Septmoncel, au lieu-dit "La Fin du Pré".

Concours de bleu, marché des artisans, restauration, buvette, animations musicales et diverses, ... sont au programme.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 30 Juin 2017

Séance levée à 0 h 25

Affiché le 22/06/2017

Le Maire,
Raphaël PERRIN


C.o. 